

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 550

8 juin 2005

SOMMAIRE

1. Sicav, Luxembourg	26366	Merchbanc Sicav, Luxembourg	26383
Akeler Holdings S.A., Luxembourg	26357	Meritor Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	26375
AMM-LUX S.A., Eischen	26374	Mizar S.A., Luxembourg	26384
AMM-LUX S.A., Eischen	26375	MKS Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	26375
Anirek Holding S.A., Luxembourg	26391	Osten, S.à r.l., Luxembourg	26366
Argor Engineering S.A., Luxembourg	26368	P.C. Investments S.A.H., Luxembourg	26371
Bio Business Consult, S.à r.l., Luxembourg	26366	Patris S.A., Bertrange	26372
Brutonhurst S.A., Luxembourg	26386	Patris S.A., Bertrange	26373
BWF Architectes, S.à r.l., Luxembourg	26393	Phenix Investissements S.A., Luxembourg	26393
Cabot Luxembourg Finance, S.à r.l., Luxembourg	26368	Port Noir Investment, S.à r.l., Luxembourg	26365
Calvasina Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	26361	Qarks Investments, S.à r.l., Luxembourg	26390
COPIE, Compagnie de Promotion des Investissements Européens S.A.H., Luxembourg	26364	Recordati S.A. Chemical and Pharmaceutical Company S.A., Luxembourg	26360
Demag Holding, S.à r.l., Luxembourg	26390	RF-Lift S.A., Luxembourg	26391
Edder S.A., Luxembourg	26395	S.DEUX.E. Direction du Management et des Ressources Humaines, S.à r.l., Luxembourg	26397
Edder S.A., Luxembourg	26397	Saft Alpha, S.à r.l., Luxembourg	26387
Editis Financing S.A., Luxembourg	26394	Saft Alpha, S.à r.l., Luxembourg	26389
Editis Financing S.A., Luxembourg	26394	Sagetec S.A., Luxembourg	26360
Financière Proxalan S.A., Luxembourg	26392	Sagetec S.A., Luxembourg	26360
Finfish S.A., Luxembourg	26359	Sagetec S.A., Luxembourg	26360
Globalux S.A.	26389	Sagetec S.A., Luxembourg	26360
Globehotels S.A., Luxembourg	26365	Sagetec S.A., Luxembourg	26361
H.B.S. S.A.H., Luxembourg	26392	Sagetec S.A., Luxembourg	26361
Hao Investment S.A., Luxembourg	26389	Sagetec S.A., Luxembourg	26361
Henderson Property Management Company (Luxembourg) No.1, S.à r.l., Luxembourg	26370	Sagetec S.A., Luxembourg	26361
I.I. Holding S.A., Luxembourg	26369	Saloma S.A., Luxembourg	26393
I.I. Holding S.A., Luxembourg	26370	Silver Stone Holdings S.A., Luxembourg	26357
Invest Synergy Office S.A., Luxembourg	26400	Socopol S.A., Luxembourg	26367
IRACO S.A., Luxembourg	26391	Tandil S.A.H., Luxembourg	26373
Italian Internet Investors Iniziative Holding S.A., Luxembourg	26364	Tradition Eurobond S.A., Munsbach	26354
Italian Internet Investors Iniziative Holding S.A., Luxembourg	26364	Traitements et Salaires, S.à r.l., Ehlang/Mess	26383
Italian Internet Investors Iniziative Holding S.A., Luxembourg	26364	Tuono S.A., Luxembourg	26397
Kidde Luxembourg Finance, S.à r.l., Luxembourg	26370	Ulran S.A., Luxembourg	26386
Krëschtnecher Revue-Equipe, A.s.b.l., Waldbillig	26354	United Grain and Oil Holding S.A., Bereldange	26356
Lumina Financing S.A., Luxembourg	26368	Universal Wind, S.à r.l., Luxembourg	26392
M2F Promotions S.A., Bridel	26357	Vecap S.A., Luxembourg	26365
Marc Dieschbourg, Architectes S.A., Beidweiler	26358	Vecap S.A., Luxembourg	26365
MD-Trading AG, Bertrange	26371	Vecap S.A., Luxembourg	26365
MD-Trading AG, Bertrange	26371	Vecap S.A., Luxembourg	26366
Merchbanc Sicav, Luxembourg	26366	Walam S.A., Luxembourg	26375
		WSI Education Holdings, S.à r.l., Senningerberg	26376
		You Consulting S.A., Bertrange	26362

TRADITION EUROBOND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 63.608.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, réf. LSO-BB01256, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Luxembourg, le 8 février 2005.

Signature

Le mandataire

(012431.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

KRËSCHTNECHER REVUE-EQUIPE, A.s.b.l., Vereinigung ohne Gewinnzweck.

Gesellschaftssitz: L-7681 Waldbillig, 1, rue André Hentges.
H. R. Luxemburg F 927.

STATUTEN

A. Gründung, Sitz, Dauer, Ziel

Art. 1. Im Jahre zweitausendvier (2004) am 14. Dezember wurde eine Vereinigung ohne Gewinnzweck

Art. 2. mit dem Namen KRËSCHTNECHER REVUE-EQUIPE, A.s.b.l. gegründet.

Art. 3. Ihr Sitz ist in L-7681 Waldbillig, 1, rue André Hentges.

Art. 4. Die Dauer ist unbeschränkt.

Art. 5. Die Vereinigung hat zum Ziel, die Organisation kultureller Veranstaltungen im Sinne von Theater- und Kabarettvorstellungen sowie jedweder kultureller Manifestationen.

Art. 6. Die Vereinigung ist politisch und religiös neutral.

Art. 7. Die Vereinigung ist in keiner Weise von irgendeiner anderen Vereinigung in der Gemeinde abhängig.

B. Mitglieder, Ein- und Austrittsbedingungen, Beiträge

Art. 8. Die Vereinigung besteht aus:

- a) einem Vorstand, der sich aus minimal 5 und maximal 9 Mitgliedern zusammensetzt
- b) aktiven Mitgliedern
- c) Unterstützungs- und Ehrenmitgliedern.

Art. 9. Die Mitgliedschaft der Vereinigung steht jedem Interessenten gemäss Bestimmungen des Artikels 8 offen. Wird eine Mitgliedschaft vom Vorstand verweigert, so muss dieser die Ursachen bekannt geben.

Art. 10. Die Mitgliedschaft geht verloren:

- a) Durch schriftliche Kündigung durch den Vorstand, wegen eines dem Verein zugefügten Schadens oder wegen Umstände die zum Schaden des Vereins oder des Vorstandes «in globo» geführt haben.
- b) Durch Weigerung der Zahlung des Jahresbeitrages.
- c) Durch Ausschluss seitens des Vorstandes wegen Verstosses gegen vorliegende Statuten. Allerdings ist in diesem Falle eine 2/3 Mehrheit des Vorstandes erforderlich.

Das austretende oder ausgeschlossene Mitglied besitzt kein Anrecht auf das Vereinsvermögen. Es kann keinerlei Ansprüche auf irgendwelche finanzielle Rückerstattung stellen, es sei denn, der schriftliche Nachweis kann erbracht werden, dass eine solche Rückerstattung ihm zusteht.

Art. 11. Das Aushändigen einer Mitgliedskarte erfolgt gegen Zahlung eines vom Vorstand vorgeschlagenen und von der Generalversammlung angenommenen Jahresbeitrages. Dieser Betrag darf jedoch nicht weniger als 5 Euro betragen.

C. Der Vorstand

Art. 12. Der Vorstand wird von der Generalversammlung in geheimer Wahl und mit einfacher Stimmenmehrheit gewählt. Alle anwesenden Mitglieder haben gleiches Stimmrecht. Der Vorstand wählt unter seinen Mitgliedern einen Präsidenten, einen Vizepräsidenten, einen Sekretär sowie einen Kassierer.

Durch die Unterschrift des Präsidenten, des Sekretärs sowie des Kassierers, ist der Verein gültig verpflichtet.

Art. 13. Der Vorstand ist ab dem 4. Jahr jedes Jahr teilweise neu zu wählen. Austretend sind abwechselnd im 1. Jahr der Vorsitzende und zwei Beisitzende. Im Jahr danach der Vizepräsident und der Rest der Beisitzenden.

Art. 14. Jedes austretende Vorstandsmitglied ist wiederwählbar. Seine Befugnisse im Vorstand erlöschen bei Austretung und Kündigung.

Art. 15. Der Vorstand bestimmt über die Verteilung der im Interesse der Vereinigung erforderlichen Arbeiten und zu unternehmenden Schritte. Er darf den Mitgliedern Spezialkommissionen und Spezialaufträge erteilen. Der Vorstand verpflichtet sich alljährlich einen Finanzbericht vorzulegen.

Art. 16. Jedesmal wenn es nötig erscheint, tritt der Vorstand, auf einfache Einladung hin, zusammen.

Art. 17. Der Vorstand ist nur dann beschlussfähig, wenn wenigstens die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend sind. Die Entscheidungen werden bei einfacher Mehrheit getroffen. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Präsidenten.

Art. 18. Die Beschlüsse des Vorstandes sowie der Spezialkommission sind schriftlich festzuhalten.

Art. 19. Dem Vorstand stehen alle Rechte zu, sofern sie nicht gesetzes- oder statutenwidrig sind. Die Vertretung vor Gericht erfolgt durch den Präsidenten oder Vizepräsidenten.

Art. 20. Der Vorstand bestimmt jeweils das auszuführende Stück, sowie den hierfür verantwortlichen Spielleiter (Regisseur). Der Vorstand bestimmt zusammen mit dem Regisseur die Verteilung der Rollen.

Der Vorstand behält sich das Recht vor, zu jeder Zeit die Verantwortlichen einer Aufführung zwecks Aussprache, Diskussion und Beratung in eine Vorstandssitzung einzuladen.

Ferner ist es diesen Verantwortlichen ebenfalls erlaubt, auf vorherige Anfrage, zu jeder Zeit einer Vorstandssitzung beizuwohnen. Niemand dieser Verantwortlichen hat jedoch ein Stimmrecht in diesen Sitzungen.

D. Geschäfts- und Buchführung

Art. 21. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember. Das erste Geschäftsjahr beginnt ausnahmsweise mit der Gründungsversammlung der Vereinigung und endet am 31. Dezember 2005.

Art. 22. Der Vorstand verpflichtet sich im ersten Quartal eines jeden Jahres der Generalversammlung die Jahresabrechnung des vergangenen Geschäftsjahres vorzulegen.

Art. 23. Jeder Einnahmeüberschuss dient als Reserve oder wird im Interesse der Vereinigung angewandt.

Art. 24. Zwei Kassenrevisoren werden jedes Jahr von der Generalversammlung ernannt. Jedes grossjährige Mitglied kann Kassenrevisor werden. Ausserdem hat jedes aktive Mitglied das Recht, auf eine einfache Anfrage hin, sich Einsicht in das Kassenbuch zu verschaffen.

E. Generalversammlung

Art. 25. Die Generalversammlung wird jährlich, und zwar im ersten Quartal durch den Vorstand einberufen. Sollten wenigstens 2/3 der Vereinsmitglieder den schriftlichen Wunsch an den Vorstand äussern, so ist dieser verpflichtet innerhalb eines Monats nach Erhalt des eingeschriebenen Schreibens eine aussergewöhnliche Generalversammlung einzuberufen. Ausserdem kann eine solche zu jeder Zeit einberufen werden, wenn das Interesse des Vereins dies erfordert.

Art. 26. Die obligatorischen Befugnisse der Generalversammlung werden wie folgt festgesetzt:

- a) Statutenänderung.
- b) Wahl des Vorstandes laut der vorliegenden Statuten.
- c) Alle Entschlüsse zu treffen, die nicht im Bereich des Vorstandes liegen.

Art. 27. Die Führung der Generalversammlung liegt in den Händen des Präsidenten oder, in Abwesenheit, des Vizepräsidenten.

Art. 28. Die Generalversammlung ist ohne Rücksicht auf die Zahl der anwesenden Mitglieder stets beschlussfähig, dies mit einfacher Stimmenmehrheit. Jedes Mitglied ist gleichermaßen stimmberechtigt.

F. Statutenänderung, Auflösung

Art. 29. Statutenänderungen obliegen der Generalversammlung im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen für Vereinigungen ohne Gewinnzweck.

Art. 30. Im Falle der Auflösung der Vereinigung fliessen die vorhandenen Gelder in den Sozialfonds der Gemeinde Waldbillig.

G. Allgemeine Bestimmungen

Art. 31. Für alle nicht näher bestimmten oder bestimmenden Fällen gelten die bestehenden gesetzlichen Bestimmungen, sowie die Beschlüsse des Vorstandes soweit sie mit den Gesetzen in Vereinbarung stehen.

Gegenwärtige Statuten wurden in der heutigen Gründungsversammlung von den Unterzeichneten einstimmig angenommen und unterschrieben.

Baden Robert, 12, rue des Fleurs, L-7681 Waldbillig

Bender Nic, 7, rue Hierheck, L-7640 Christnach

Dabe Charles, 11, rue de Bastogne, L-9177 Niederfeulen

Feltgen Jeanny, 19, Fielserstrooss, L-7640 Christnach

Gloden Fernand, 2, rue Hierheck, L-7640 Christnach

Gloden Suzette, 2, rue Hierheck, L-7640 Christnach

Mathes Hanny, 34, rue Hallerbach, L-6370 Haller

Mossong Philomene, 17, Fielserstrooss, L-7640 Christnach

Mossong Raymond, 17, Fielserstrooss, L-7640 Christnach

Reinert Josiane, 30, Lêtsch, L-7640 Christnach

Schmitz Josée, 38, Lêtsch, L-7640 Christnach

Enregistré à Diekirch, le 3 février 2005, réf. DSO-BB00021. – Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(900667.3/000/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 février 2005.

UNITED GRAIN AND OIL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7233 Bereldange.

R. C. Luxembourg B 55.270.

L'an deux mille quatre, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme UNITED GRAIN AND OIL HOLDING S.A., avec siège à L-7233 Bereldange, (R.C. B No 55.270), constituée suivant acte notarié du 19 juin 1996, publié au Mémorial C page 21951/1996.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 24 juin 2003, publié au Mémorial C N° 813 du 5 août 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de: Monsieur Romain Zimmer; expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire: Monsieur Fernand Sassel, expert-comptable, demeurant à Munsbach.

L'assemblée élit comme scrutateur: Monsieur Serge Bernard; avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital par remboursement aux actionnaires.
2. Changement de l'exercice social.
3. Modifications afférentes de l'article 3 alinéa 1^{er} et de l'article 13 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital de 1.800.000,- USD pour le porter de son montant actuel de USD 5.800.000,- à USD 4.000.000,- par remboursement aux actionnaires proportionnellement à leur participation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'exercice social du 1^{er} juillet au 30 juin de chaque année. Exceptionnellement le prochain exercice commencera le 1^{er} janvier 2005 pour se terminer au 30 juin 2005.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 3 alinéa 1^{er} et l'article 13 des statuts auront désormais la teneur suivante:

«Art. 3. Absatz 1. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt vier Millionen U.S. Dollar (4.000.000,- USD) eingeteilt in achttausend (8.000) Aktien mit einem Nominalwert von je fünfhundert U.S. Dollar (500,- USD).

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Juli und endet am einunddreißigsten Juni jeden Jahres.»

Estimation

Pour les besoins de l'enregistrement, la réduction de capital est estimée à un million trois cent quarante-quatre mille deux cent quatre-vingt-sept euros (EUR 1.344.287,-).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est estimé à huit cents euros (800,- EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: R. Zimmer, F. Sassel, S. Bernard, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 2004, vol. 904, fol. 21, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 21 janvier 2005.

G. d'Huart.

(014676.3/207/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

AKELER HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 64.047.

Extrait des décisions prises par les actionnaires le 7 janvier 2005

Il est porté à la connaissance que:

- Monsieur Trevor Silver a été révoqué en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 7 janvier 2005;
- Monsieur James R.B. Cole, avec adresse professionnelle au 7, Clifford Street, Londres W1S 2WE, Royaume-Uni, a été nommé en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 7 janvier 2005. Son mandat expirera à l'issue de l'approbation des comptes de 2006.

Luxembourg, le 9 février 2005.

A. Steichen

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2005, réf. LSO-BB02626. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014478.3/275/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

M2F PROMOTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 96.120.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02323, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(014484.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

SILVER STONE HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.152.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 26 juin 2002 à 16.00 heures à Luxembourg

- Le mandat des administrateurs venait à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2001. L'Assemblée n'ayant pu se tenir, les mandats des administrateurs n'ont pas été renouvelés à bonne date. Les administrateurs ont cependant continué à exercer leurs mandats dans le cadre des règles fixées par les statuts et la loi.

L'Assemblée Générale décide en conséquence d'entériner et de ratifier tous les actes passés au nom et pour le compte de la société SILVER STONE, par les administrateurs pour la période du 27 juin 2001 au 26 juin 2002.

- L'Assemblée Générale ratifie à l'unanimité la nomination par le Conseil d'Administration du 20 juillet 1999 de VALMONT CORPORATE LTD au poste d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Paul Mousel, dont il terminera le mandat.

- L'Assemblée Générale acte les décisions de Messieurs Norbert Lang et Claude Hoffmann de ne pas demander le renouvellement de leur mandat d'administrateur, leur donne quitus de leur mandat, les remercie pour leur précieuse collaboration et nomme en remplacement:

* Monsieur Koen Lozie, Administrateur de sociétés, demeurant à Eischen, 14, rue de l'Ecole,

* Monsieur Jean Quintus, Administrateur de sociétés, demeurant à Blaschette, 11, rue Fischbach,

* COSAFIN S.A., Société Anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

- Les mandats des administrateurs viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002.

- L'Assemblée Générale décide par ailleurs, de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de H.R.T. REVISION, S.à r.l.

- Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03247. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014807.3/1172/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

MARC DIESCHBOURG, ARCHITECTES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6235 Beidweiler, 20, rue d'Eschweiler.
R. C. Luxembourg B 106.043.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) La société anonyme holding DIMENSIONS 3 HOLDING S.A., avec siège à L-6235 Beidweiler, 20, rue d'Eschweiler, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Marc Dieschbourg; architecte, demeurant à L-6235 Beidweiler, 20, rue d'Eschweiler.

2) La société anonyme DIMENSIONS 3 SOPARFI S.A., avec siège à L-6235 Beidweiler, 20, rue d'Eschweiler, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Marc Dieschbourg, préqualifié.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MARC DIESCHBOURG, ARCHITECTES S.A.

Cette société aura son siège à Beidweiler. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration. La durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'exercice en commun de la profession d'architecte ou de professions connexes dans la mesure ou elles sont compatibles avec les règles déontologiques de l'Ordre Luxembourgeois des Architectes et des Ingénieurs-Conseils. A ce titre, elle peut accomplir, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union européenne, toutes opérations et activités se rapportant à l'architecture, à l'urbanisme et à l'environnement et nomment la conception et les études d'immeubles, d'infrastructures et d'ouvrages d'art, la direction de chantiers, les missions de coordination, de programmation, d'évaluation, de contrôle, d'expertises, de management et de réalisation de projets.

Elle peut faire toutes opérations commerciales. Industrielles, immobilières mobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Dans la mesure de compatibilité avec les règles déontologiques de l'Ordre des architectes et des Ingénieurs-Conseils, la société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) divisé en mille (1.000) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Toutes les actions sont nominatives.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil d'Administration peut prendre ses décisions également par voie circulaire et par écrit.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2005.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de décembre à 10.00 heures et pour la première fois en 2006.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) La société anonyme holding DIMENSIONS 3 HOLDING S.A., préqualifiée.....	100 actions
2) La société anonyme DIMENSIONS 3 SOPARFI S.A.	900 actions
Total:	1.000 actions

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille euros (EUR 100.000,-), se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- sont nommés administrateurs:

Monsieur Marc Dieschbourg, préqualifié;

Madame Maria Pappa, fonctionnaire, demeurant à L-6235 Beidweiler, 20, rue d'Eschweiler;

Monsieur Paul Dieschbourg, retraité, demeurant à L-8081 Bertrange, 61, rue de Mamer.

3. est appelée aux fonctions de commissaire: ABAX AUDIT, S.à r.l, dont le siège social est 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg (R.C. N° B 26.761).

4. est nommé administrateur-délégué, Monsieur Marc Dieschbourg, préqualifié.

5. le siège social de la société est fixé à L-6235 Beidweiler, 20, rue d'Eschweiler.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Dieschbourg, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 janvier 2005, vol. 904, fol. 52, case 3. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 9 février 2005.

G. d'Huart.

(015487.3/207/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2005.

FINFISH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 55.225.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 septembre 2002 tenue au siège social de la société

Résolutions

L'assemblée confirme la nomination de M. Jean-Marc Debaty comme Administrateur coopté en date du 26 novembre 2001.

Sont renommés Administrateurs pour une durée de 6 ans:

- M. Alexis Kamarowsky, Directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg;

- M. Federigo Cannizzaro, Juriste, demeurant à Luxembourg;

- M. Jean-Marc Debaty, Expert Comptable, demeurant à Luxembourg.

Est renommée Commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans:

- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT) avec siège social à Luxembourg.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes se terminent à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2008.

Pour extrait conforme

FINFISH S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02478. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014719.3/536/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

RECORDATI S.A. CHEMICAL AND PHARMACEUTICAL COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 59.154.

Constituée sous l'empire du droit suisse en date du 7 décembre 1973, la société a transféré son siège social de Suisse au Luxembourg par acte reçu par M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 mai 1997, acte publié au Mémorial C n° 432 du 7 août 1997; les statuts ont été modifiés par acte reçu par le même notaire en date du 14 décembre 2000, acte publié au Mémorial C n° 139 du 11 février 2000; modifiés par acte reçu par le même notaire en date du 28 décembre 2000, acte publié au Mémorial C n° 691 du 29 août 2001.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2005, réf. LSO-BB02100, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RECORDATI S.A. CHEMICAL AND PHARMACEUTICAL COMPANY

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(014491.3/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

SAGETEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 65.919.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2005, réf. LSO-BB01778, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(014059.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

SAGETEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 65.919.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2005, réf. LSO-BB01780, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(014061.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

SAGETEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 65.919.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2005, réf. LSO-BB01782, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(014062.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

SAGETEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 65.919.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2005, réf. LSO-BB01784, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(014063.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

26361

SAGETEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 65.919.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2005, réf. LSO-BB01786, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(014064.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

SAGETEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 65.919.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2005, réf. LSO-BB01788, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(014066.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

SAGETEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 65.919.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(014060.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

SAGETEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 65.919.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
qui s'est tenue le 13 décembre 2001 au siège social*

Il est décidé à l'unanimité que le capital social de 2.500.000,- francs est converti en 61.973,38,- EUR.

Après incorporation d'une partie du résultat reporté, ce capital social est porté à 62.500,- EUR, représenté par 2.500 actions sans valeur nominale.

Pour extrait sincère et conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2005, réf. LSO-BB01775. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014105.3/643/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

CALVASINA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 61.464.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB02883, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(014549.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

YOU CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 106.051.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le trois février.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1.- SWAN HOLDINGS LIMITED, avec siège social à Gibraltar, 30-38 Main Street, Suite 31, Don House, représentée par Monsieur Lucien Voet, expert-comptable, demeurant à L-8064 Bertrange, 1, Cité Millewee, en vertu d'un procuration générale, datée du 1^{er} juillet 2003, dont une copie restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

celui-ci ici représenté par Monsieur Luc Lesire, employé privé, demeurant professionnellement à L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 19 janvier 2005.

2.- SCOTMARSH FOUNDATION LLC, société de droit de l'Etat américain de Maryland, avec siège social à 21201 Baltimore, Maryland (Etats-Unis d'Amérique), 254, West Chase Street,

représentée par son administrateur, Monsieur Lucien Voet, prénommé,

celui-ci ici représenté par Monsieur Luc Lesire, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 19 janvier 2005.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdites comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de YOU CONSULTING S.A.

Le siège social est établi à Bertrange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet toutes activités d'intermédiaire, le management, la consultance et la gestion d'entreprises dans le sens le plus large, et ceci dans le Grand-Duché du Luxembourg comme ailleurs, de démarche et de courtage, de prestation de conseil, d'étude et d'assistance dans le domaine économique au sens le plus large et ceci en dehors du Grand-Duché du Luxembourg. Elle pourra percevoir des commissions en rémunération des activités ci-dessus énoncées et dans tout autre domaine en général. Elle peut, d'une manière générale, accomplir toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. Le capital social est fixé à soixante-deux mille euros (EUR 62.000,00), divisé en mille deux cent quarante (1.240) actions de cinquante euros (EUR 50,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille cinq.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de février de chaque année à 14.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- SWAN HOLDINGS LIMITED, prénommée, six cent vingt actions	620
2.- SCOTMARSH FOUNDATION LLC, prénommée, six cent vingt actions	620
Total: mille deux cent quarante actions	1.240

Les actions ont été entièrement libérées, de sorte que la somme de soixante-deux mille euros (EUR 62.000,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) SWAN HOLDINGS LIMITED, prénommée.

b) SCOTMARSH FOUNDATION LLC, prénommée.

c) AUDICO INTERNATIONAL S.A., société anonyme, avec siège social à L-8064 Bertrange, 1, Cité Millewee.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix.

3.- Le siège social est établi à L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparantes, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Lesire, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, vol. 146S, fol. 94, case 5. – Reçu 620 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2005.

E. Schlessler.

(015527.3/227/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2005.

**COPIE, COMPAGNIE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS EUROPEENS S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 34.188.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2005, réf. LSO-BB01882, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2005.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(014495.3/550/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

ITALIAN INTERNET INVESTORS INIZIATIVE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 73.505.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03212, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(014899.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

ITALIAN INTERNET INVESTORS INIZIATIVE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 73.505.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03211, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(014898.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

ITALIAN INTERNET INVESTORS INIZIATIVE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 73.505.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03214, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(014902.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

GLOBEHOTELS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 72.934.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

Signature.

(014515.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

PORT NOIR INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 83.483.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

Signature.

(014517.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

VECAP S.A. , Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 65.136.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2005, réf. LSO-BB01792, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(014067.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

VECAP S.A. , Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 65.136.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2005, réf. LSO-BB01794, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(014068.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

VECAP S.A. , Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 65.136.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2005, réf. LSO-BB01795, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(014070.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

VECAP S.A. , Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 65.136.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2005, réf. LSO-BB01796, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(014071.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

26366

VECAP S.A. , Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 65.136.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2005, réf. LSO-BB01798, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(014073.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

**OSTEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. HAGER NORIS, S.à r.l.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 100.570.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

Signature.

(014527.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

BIO BUSINESS CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 51.636.

Le bilan, le compte de résultats et l'annexe au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB02799, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Signature

(014605.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

MERCHBANC SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 51.646.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02219, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2005.

Pour MERCHBANC SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(014608.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

1. SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 96.344.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02220, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2005.

Pour 1. SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(014609.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

SOCOPOL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 88.952.

DISSOLUTION

In the year two thousand four, on the thirty-first of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Vincent Fasbender, «ingénieur commercial», with professional address at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

«the proxy»

acting as a special proxy of GALTOCO INVESTMENTS LIMITED, with registered office in CY6018 Larnaca (Cyprus), 1, Naousis Street.

«the principal»

by virtue of a proxy under private seal given on December 6, 2004 which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

1. That the company SOCOPOL S.A., R.C.S. Luxembourg B nr. 88.952, with registered office in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, was incorporated by deed of M^e Jacques Delvaux, notary public residing in Luxembourg, on August 14, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations nr. 1.540 of October 25, 2002.

2. That the company's capital amounts to USD 1,200,000 (one million two hundred thousand American dollars) divided into 12,000 (twelve thousand) shares of USD 100 (one hundred American dollars) each, entirely paid-up.

3. That the principal has become sole owner of all the shares representing the subscribed capital of the company SOCOPOL S.A.

4. That the principal, as sole shareholder, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

5. That the principal as liquidator of the company SOCOPOL S.A. declares that all the liabilities of the company have been fully paid off.

6. That the principal also declares that it is responsible for any eventual unknown liability of the company not yet paid off, and it declares irrevocably to assume, together with the company, the obligation to pay off any eventual unknown liability.

7. That the activity of the company has ceased, that the sole shareholder takes over all the assets of the company and that it will pay off any eventual unknown liability of the dissolved company; so that the liquidation of the company is done and closed.

8. That the principal grants discharge to the members of the board of directors and to the statutory auditor.

9. That the proxyholder or the notary may proceed to the cancellation of the company's shares.

10. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the registered office of BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède,
étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:**

L'an deux mille quatre, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Vincent Fasbender, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de GALTOCO INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège social à CY6018 Larnaca (Chypre), 1, Naousis Street.

«la mandante»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 6 décembre 2004, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

1. Que la société anonyme SOCOPOL S.A., R.C.S. Luxembourg B nr. 88.952 ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le 14 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations nr. 1.540 du 25 octobre 2002.

2. Que le capital social de la société anonyme SOCOPOL S.A. s'élève actuellement à USD 1.200.000 (un million deux cent mille dollars américains) divisé en 12.000 (douze mille) actions de USD 100 (cent dollars américains) chacune, entièrement libérées.

3. Que sa mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme SOCOPOL S.A.

4. Que par la présente, sa mandante prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que sa mandante, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme SOCOPOL S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que sa mandante requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la société.

9. Que le mandataire peut procéder à l'annulation des actions de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. Fasbender, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 47, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2005.

J. Elvinger.

(015567.3/211/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2005.

CABOT LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 77.801.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02414, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2005.

Signature.

(014624.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

LUMINA FINANCING, Société Anonyme.

Siège social: L-1050 Luxembourg, 50, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 88.257.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02397, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2005.

Signature.

(014636.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

**ARGOR ENGINEERING S.A., Société Anonyme,
(anc. DE SMET LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 76.344.

Résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 27 janvier 2005

Résolutions

1. Monsieur Bernard Couteaux est nommé administrateur. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

2. Monsieur Bernard Couteaux est délégué à la gestion journalière de la société. Il pourra engager valablement la société par sa seule signature.

Pour extrait conforme

D. Fontaine

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB02793. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014698.3/984/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

I.I. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 11.540.

L'an deux mille quatre, le trente décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding I.I. HOLDING S.A., avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire Lucien Schuman, alors de résidence à Luxembourg, en date du 5 novembre 1973, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 14 du 23 janvier 1974, modifiée suivant acte reçu par le notaire Lucien Schuman, prénommé, en date du 8 novembre 1978, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 18 du 16 janvier 1979, modifiée suivant acte reçu par le notaire Lucien Schuman, prénommé, en date du 17 décembre 1978, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 25 du 6 février 1980, modifiée suivant acte reçu par le notaire Lucien Schuman, prénommé, en date du 28 avril 1982, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 173 du 23 juillet 1982, modifiée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul Hencks, de résidence à Luxembourg, en remplacement de son collègue empêché Maître Lucien Schuman, en date du 8 juin 1983, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 226 du 9 septembre 1983, modifiée suivant acte reçu par le notaire Lucien Schuman, prénommé, en date du 7 mars 1984, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 91 du 3 avril 1984, modifiée suivant acte reçu par le notaire Lucien Schuman, prénommé, en date du 13 décembre 1984, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 27 du 31 janvier 1985, modifiée suivant acte reçu par le notaire Lucien Schuman, prénommé, en date du 22 décembre 1987, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 72 du 21 mars 1988, modifiée suivant acte reçu par le notaire Marthe Thyes-Walch, de résidence à Luxembourg, en date du 20 octobre 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 117 du 10 avril 1990, modifiée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul Hencks, prénommé, en date du 11 novembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 117 du 24 février 1988, modifiée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul Hencks, prénommé, en date du 18 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 219 du 28 février 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 11.540.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Karin Reuter, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de huit cent soixante-quinze millions d'euros (EUR 875.000.000,00) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq millions d'euros (EUR 125.000.000,00) à un milliard d'euros (EUR 1.000.000.000,00), par la création et l'émission de trois cent cinquante mille (350.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,00) chacune, par incorporation d'une partie de réserves.

2. Modification subséquente de l'article trois des statuts.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de huit cent soixante-quinze millions d'euros (EUR 875.000.000,00) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq millions d'euros (EUR 125.000.000,00) à un milliard d'euros (EUR 1.000.000.000,00), par la création et l'émission de trois cent cinquante mille (350.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée générale décide d'admettre à la souscription des trois cent cinquante mille (350.000) actions nouvelles les actionnaires existants au prorata de leur participation actuelle dans le capital social.

Sont ensuite intervenus les actionnaires existants, lesquels ont déclaré souscrire l'augmentation de capital ci-avant décidée.

L'augmentation de capital a été intégralement libérée par incorporation au capital d'une partie des réserves reportées à concurrence de huit cent soixante-quinze millions d'euros (EUR 875.000.000,00).

L'existence de ces réserves a été prouvée au notaire instrumentaire par la production du bilan arrêté au 31 décembre 2003, ainsi que d'un certificat du commissaire aux comptes daté du 20 décembre 2004.

Deuxième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à un milliard d'euros (EUR 1.000.000.000,00), divisé en quatre cents mille (400.000) actions de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,00) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de neuf mille trois cents euros (EUR 9.300,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Faber, K. Reuter, D. Kirsch, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 38, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2005.

E. Schlessler.

(015598.3/227/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2005.

I.I. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 11.540.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2005.

E. Schlessler.

(015600.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2005.

KIDDE LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 83.475.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02385, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2005.

Signature.

(014638.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

HENDERSON PROPERTY MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) No 1, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,-.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 96.114.

Par décision prise par l'associé unique de la S.à r.l. en date du 24 janvier 2005 Monsieur Timothy Simon Gyde Horrocks a été nommé à la fonction de gérant en remplacement de Monsieur Dominic Andrew White, gérant démissionnaire.

Pour HENDERSON PROPERTY MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) No 1, S.à r.l.

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2005, réf. LSO-BB01497. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014656.3/1126/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

MD-TRADING AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.
H. R. Luxemburg B 72.069.

Im Jahre zweitausendfünf, den zwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile Schlessler, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 35, rue Notre-Dame.

Fand statt die ausserordentliche Generalversammlung der Aktiengesellschaft MD-TRADING AG mit Sitz in L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Alphonse Lentz, mit dem Amtswohnsitz in Remich, am 18. Oktober 1999, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 965 vom 16. Dezember 1999, abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 26. Juli 2001, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 119 vom 23. Januar 2002, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 72.069.

Als Vorsitzender der Versammlung amtiert Herr Luc Lesire, Angestellter, wohnhaft in Luxemburg,

welcher Frau Muriel Cady, Angestellte, wohnhaft in Battincourt (Belgien) zur Schriftführerin bestellt.

Die Versammlung ernennt zur Stimmzählerin Frau Mireille Perrard, Angestellte, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende ersucht den amtierenden Notar, Folgendes zu beurkunden:

I.- Die anwesenden und vertretenen Aktionäre und die Zahl ihrer Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste angegeben, welche von dem Vorsitzenden, dem Schriftführer, dem Stimmzähler, den Aktionären oder deren Vollmachtnehmer und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde. Die Anwesenheitsliste sowie die Vollmachten bleiben dieser Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II.- Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche Aktien anwesend oder vertreten sind. Die Versammlung ist also rechtmässig zusammengesetzt, betrachtet sich als wirksam einberufen und kann über die Tagesordnung beschliessen, von welcher die Aktionäre im voraus Kenntnis hatten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung lautet wie folgt:

Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie, und Abänderung von Artikel eins der Satzung.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgenden Beschluss:

Die Generalversammlung beschliesst, den Gesellschaftssitz nach L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie, zu verlegen und infolgedessen Artikel eins, Absatz drei, Satz eins der Satzung abzuändern wie folgt:

«**Art. 1. (Absatz drei, Satz eins).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Bertrange.»

Nach Erschöpfung der Tagesordnung wurde die Sitzung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, haben dieselben die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: L. Lesire, M. Cady, M. Perrard, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 64, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, erteilt.

Luxemburg, den 11. Februar 2005.

E. Schlessler.

(015606.3/227/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2005.

MD-TRADING AG, Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R. C. Luxemburg B 72.069.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 11 février 2005.

E. Schlessler.

(015608.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2005.

P.C. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxemburg B 69.249.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB02896, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen

Administrateur

(014670.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

PATRIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 68.138.

L'an deux mille cinq, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PATRIS S.A., avec siège social à L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie, constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch, en date du 22 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 235 du 3 avril 1999, modifiée suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Capellen, en date du 14 janvier 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 774 du 22 mai 2002, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Biel, en date du 24 janvier 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 294 du 19 mars 2003, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 25 juillet 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 905 du 4 septembre 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 68.138.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc Lesire, employé privé, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Blazenka Bartolovic, employée privée, demeurant à Nospelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nicole Bley, employée privée, demeurant à Cruchten.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Renouvellement des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes.

2. Augmentation du capital social à concurrence de cinq cent cinquante mille euros (EUR 550.000,00), pour le porter de son montant actuel d'un million trois cent cinq mille deux cent cinquante euros (EUR 1.305.250,00) à un million huit cent cinquante-cinq mille deux cent cinquante euros (EUR 1.855.250,00), par la création et l'émission de quatorze mille sept cent vingt-cinq (14.725) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, par apport en espèces.

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article trois des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de renouveler, pour une durée de six ans, les mandats des administrateurs, à savoir:

a) AUDICO INTERNATIONAL S.A., société anonyme, avec siège social à L-8064 Bertrange, 1, Cité Millewee,

b) SCOTMARSH FOUNDATION LLC, société de droit de l'Etat américain de Maryland, avec siège social à 21201 Baltimore, Maryland (Etats-Unis d'Amérique), 254 West Chase Street,

c) MAYA INVEST, avec siège social à JE4 8TS Saint-Héliier (Jersey), 4, Broad Street.

L'assemblée décide de renouveler, pour une durée de six ans, le mandat du commissaire aux comptes actuel, à savoir:

LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent cinquante mille euros (EUR 550.000,00), pour le porter de son montant actuel d'un million trois cent cinq mille deux cent cinquante euros (EUR 1.305.250,00) à un million huit cent cinquante-cinq mille deux cent cinquante euros (EUR 1.855.250,00), par la création et l'émission de quatorze mille sept cent vingt-cinq (14.725) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée générale décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée les actionnaires existants au prorata de leur participation actuelle dans le capital social.

Sont ensuite intervenus les actionnaires existants, lesquels ont déclaré souscrire l'augmentation de capital ci-avant décidée dans la proportion de leur participation actuelle au capital.

Les actions nouvelles ont été libérées par des versements en espèce, à concurrence d'un montant de quatre cent mille euros (EUR 400.000,00), de sorte que la somme de quatre cent mille euros (EUR 400.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Troisième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à un million huit cent cinquante-cinq mille deux cent cinquante euros (EUR 1.855.250,00), représenté par quarante-neuf mille six cent soixante-quinze (49.675) actions sans désignation de valeur nominale chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de sept mille cinq cents euros (EUR 7.500,00).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Lesire, B. Bartolovic, N. Bley, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2005, vol. 23CS, fol. 71, case 9. – Reçu 5.500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2005.

E. Schlessler.

(015610.3/227/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2005.

PATRIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 68.138.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2005.

E. Schlessler.

(015612.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2005.

TANDIL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 34.945.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le jeudi 16 décembre 2004 à 11.00 heures à Luxembourg

Résolutions

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité d'accepter la démission de Monsieur Jean Quintus de son poste d'administrateur.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire pour achever son mandat:

* Monsieur Serge Cammaert, employé, 287, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

L'Assemblée décide d'augmenter le nombre des administrateurs en fonction de 3 à 4 et de nommer comme nouveau membre du Conseil d'Administration:

* Monsieur Dominique Ransquin, employé, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le mandat des nouveaux administrateurs viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2004.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité d'accepter la démission de Monsieur Noël Didier de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer en remplacement:

* BANQUE DELEN LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social 287, route d'Arlon - L-1150 Luxembourg, qui terminera le mandat du Commissaire démissionnaire.

Son mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2004.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 287, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03242. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014798.3/1172/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

**AMM-LUX S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. Y.E.M. INTERNATIONAL HOLDING).**

Siège social: L-8472 Eischen, 35, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 74.947.

L'an deux mille cinq, le premier février.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding Y.E.M. INTERNATIONAL HOLDING, avec siège social à L-8478 Eischen, 20B, rue de Waltzing, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 7 mars 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 494 du 12 juillet 2000, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire d'Huart, en date du 15 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 702 du 28 septembre 2000, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 74.947.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Antonio Micciche, ingénieur informatique, demeurant à Eischen,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Yvon Utermont, agent immobilier, demeurant à Eischen.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Muriel Lambrechts, sans état particulier, demeurant à Eischen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la société en AMM-LUX S.A., et modification subséquente du premier alinéa de l'article premier des statuts.

2. Transfert du siège social au 35, Grand-rue, à L-8472 Eischen.

3. Constatation de la conversion de la devise du capital social de deux millions de francs luxembourgeois (LUF 2.000.000,00) en quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit virgule soixante-dix euros (EUR 49.578,70).

4. Suppression de la valeur nominale des deux mille (2.000) actions existantes.

5. Modification subséquente de l'article trois des statuts.

6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en AMM-LUX S.A., et de modifier, par conséquent, le premier alinéa de l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de AMM-LUX S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société au 35, Grand-rue, à L-8472 Eischen.

Troisième résolution

L'assemblée constate que, par suite du basculement de la devise du capital social en euros, avec effet au 1^{er} janvier 2002, le capital social, jusque-là de deux millions de francs luxembourgeois (LUF 2.000.000,00), est actuellement de quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit virgule soixante-dix euros (EUR 49.578,70).

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des deux mille (2.000) actions existantes.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit virgule soixante-dix euros (EUR 49.578,70), divisé en deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: A. Micciche, Y. Utermont, M. Lambrechts, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2005, vol. 23CS, fol. 77, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2005.

E. Schlessler.

(015617.3/227/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2005.

**AMM-LUX S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. Y.E.M. INTERNATIONAL HOLDING).**

Siège social: L-8472 Eischen, 35, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 74.947.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2005.

E. Schlessler.

(015620.3/227/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2005.

MERITOR LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 72.248.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévu par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 30 septembre 2003 de la société, ArvinMeritor, Inc., enregistrés à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02428, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2005.

Signature.

(014644.3/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

MKS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 84.795.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévu par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2003 de la société, MKS INSTRUMENTS, INC., enregistrés à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02393, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2005.

Signature.

(014647.3/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

WALAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 90.900.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 10 février 2005 que:

Monsieur Bruno Beernaerts a été nommé administrateur, en remplacement de Monsieur David de Marco, démissionnaire.

Pleine et entière décharge a été accordée à Monsieur David de Marco.

Le mandat de Monsieur Bruno Beernaerts prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 11 février 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2005, réf. LSO-BB02679. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014779.3/727/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

WSI EDUCATION HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 106.071.

 —
 STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-seventh of January.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

WSI EDUCATION, S.à r.l., a private limited liability company formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, municipality of Niederanven,

here represented by Mr Nicolas Cuisset, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, municipality of Niederanven,

by virtue of a proxy given on January 27, 2005.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment, open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name WSI EDUCATION HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Senningerberg, municipality of Niederanven.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality of Niederanven by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company shall appoint a supervisory board (the «Supervisory Board») composed by at least three (3) members appointed by the shareholders meeting. The members of the Supervisory Board need not to be shareholders. They can be Managers or member of the Board of Managers of the Company. They may be dismissed ad nutum.

Art. 13. The Company is managed by one or more managers (the «Managers»). If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the «Board of Managers»). The Manager(s) need not to be shareholders. The Manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the Manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article and article 15 hereof shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders or the Supervisory Board, fall within the competence of the Manager, or in case of plurality of Managers, of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single Manager, and, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two members of the Board of Managers.

The Manager, or in case of plurality of Managers, the Board of Managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The Manager, or in case of plurality of Managers, the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of Managers, the resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the Managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all Managers shall have the same effect as resolutions passed at the Managers' meetings.

Any and all Managers may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the Managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Manager, or in case of plurality of Managers, the Board of Managers decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by Law or by the Articles.

Art. 14. The Manager, or in case of plurality of Managers, the Board of Managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 15.

1. In addition to any other approval that may be required by applicable law, the Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall not, and shall cause the Company not to, without the prior approval of the Supervisory Board:

a. make or approve any annual strategic or business plan or amend any annual strategic or business plan previously approved, or propose or effect any change in the Company's or a subsidiary of the Company's direction or mission;

b. adopt a capital expenditure budget or any amendment thereto;

c. adopt an operating plan or budget (including any marketing, corporate overhead and sales plans or budgets) or any amendment thereto;

d. enter into a new line of business;

e. declare, set aside or pay any dividend on, or make any other distribution (whether in cash, stock or property) in respect of, any share capital of the Company or its subsidiaries, other than dividends and distributions by any directly or indirectly wholly owned subsidiary of the Company to its parent;

f. make, permit or approve any of the following transactions involving the Company or any of its subsidiaries:

(i) mergers, consolidations, recapitalizations or other business combinations;

(ii) reorganizations, joint ventures or alliances, or any agreements or commitments relating thereto, involving equity securities;

(iii) incur, assume, guarantee or become obligated with respect to any indebtedness in excess of two hundred and fifty thousand Euro (250,000.-);

(iv) draw-down any amount under any credit facility in excess of two hundred and fifty thousand Euro (250,000.-);

(v) draw-down any letter of credit provided to or on behalf of the Company or any subsidiary of the Company;

(vi) close or open any new language center;

(vii) acquire, lease or materially refurbish any facility or office with payments that exceed, in the aggregate, two hundred and fifty thousand Euro (250,000.-);

(viii) effect or agree to any transaction or series of related transactions outside the ordinary course of business not set forth in a previously approved budget in excess of two hundred and fifty thousand euros (250,000);

(ix) make or dispose of any investment in another company (other than direct or indirect wholly owned subsidiaries of the Company);

(x) ratify, amend or enter into any memorandum of understanding, letter of intent or definitive agreement for any acquisition, divestiture or material transaction, including, without limitation, any existing or new franchise or sub franchise agreement;

g. enter into any transaction with any Manager, or in case of plurality of Managers, any member of the Board of Managers or executive officer of the Company or any of its subsidiaries;

h. hire, terminate, renew, promote, elect, evaluate or plan for succession of the chief executive officer or any other company officers and/or direct reports to the chief executive officer;

i. create new executive or officer positions of the Company or any of its subsidiaries;

j. make, amend or approve compensation and benefit plans, programs and policies of the Company or any of its subsidiaries, including option and equity-based or profit sharing plans, or approve any grant under any option or equity based or profit sharing plan;

k. commence or settle litigation with a cost or expected value of more than one hundred thousand Euro (100,000) or otherwise pay, settle, discharge, waive or satisfy any claim, liability or obligation other than the payment, discharge or satisfaction thereof in the ordinary course of business consistent with past practice;

l. change any of the Company's significant tax, accounting, bookkeeping or record-keeping principles, elections or positions;

- m. review, accept, approve or change the Company's external auditors or auditors' reports;
 - n. propose that the Company or any subsidiary of the Company be wound-up or that any liquidation proceedings be commenced;
 - o. commence the termination, liquidation or dissolution of the company, or enter into any agreement or arrangement relating thereto;
 - p. propose or institute proceedings to adjudicate the Company or any subsidiary of the Company, as bankrupt, or consent to the filing of a bankruptcy proceeding against the Company or any subsidiary of the Company, or file a petition or answer or consent seeking reorganization of the Company or any subsidiary of the Company under any applicable bankruptcy or insolvency laws, or consent to the filing of any such petition against the Company or any subsidiary of the Company, or consent to the appointment of a receiver or liquidator or trustee or assignee in bankruptcy or insolvency of the Company or any subsidiary of the Company, or make an assignment for the benefit of creditors of the Company or any subsidiary of the Company or admit in writing the Company's or any subsidiary of the Company's inability to pay its debts generally as they become due;
 - q. amend, modify or waive any material term of any outstanding security of the Company or any of its subsidiaries;
 - r. make changes to or waive the terms of any agreement or transaction that required or would have required prior approval of the meeting of shareholders;
 - s. make or approve severance agreements or arrangements involving payments by the Company or any subsidiary of the Company outside the ordinary course;
 - t. issue any press releases or other public announcements, or give any media interview;
 - u. enter into or effect any transaction between the Company or any subsidiary of the Company, on the one hand, and a shareholder of the Company or any member of such shareholder's group, or a Manager (including any member of the management board or meeting of shareholders) or executive officer of the Company or any subsidiary of the Company, or any relative of any of the foregoing; or any Company in which any of the foregoing has a direct or indirect interest, on the other hand;
 - v. cast any votes, or grant any proxy with respect to the voting of any shares held by the Company or any subsidiary of the Company;
 - w. make any rule regarding the decision making process of the Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers, or determine the duties with which any Manager or member of the Board of Managers (or any staff member) will be charged;
 - x. call, convene, give notice of or hold a General Meeting of shareholders of the Company, or determine matters, resolutions or proposals to be considered by any General Meeting of shareholders of the Company;
 - y. enter into any agreement providing for the indemnification of any officer, Manager (including any member of the Board of Managers or meeting of shareholders), employee, agent or representative of the Company or another company, partnership, joint venture, trust or other enterprise;
 - z. purchase or obtain insurance for the benefit of any officer, Manager (including any member of the Board of Managers or meeting of shareholders), employee, agent or representative of the Company or another company, partnership, joint venture, trust or other enterprise; or
 - aa. authorize, commit or agree to take any of the foregoing actions or propose or recommend that the shareholders of the Company or any subsidiary of the Company approve or take any of the foregoing actions.
2. The meeting of shareholders may require that other actions, in addition to those stipulated in this article paragraph 1, be subject to the prior approval of the Supervisory Board, and the meeting of shareholders shall give the Manager, or in case of plurality of Managers, the Board of Managers written notice clearly specifying any such additional actions.
3. The lack of approval referred to in paragraphs 1 and 2 does not affect the authority of the Managers, or in case of plurality of Managers, the Board of Managers to represent the Company.
4. The Manager, or in case of plurality of Managers, the Board of Managers shall use its best efforts, to the fullest extent permitted by applicable law, to cause each of the Company's subsidiaries (and each of the employees of the Company and its subsidiaries) to make the actions referred to in paragraph 1 of this article subject to prior Supervisory Board approval.
5. The Manager, or in case of plurality of Managers, the Board of Managers shall act on the instructions of the Supervisory Board concerning the general policy of the Company for financial, social and economical matters.

Art. 16. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 18. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2005.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, WSI EDUCATION, S.à r.l. prenamed, declared to subscribe to all five hundred (500) shares and have them fully paid up in the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.-) by contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.-).

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.-) is at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand five hundred Euro (2,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The sole shareholder resolves to fix the number of members of the Supervisory Board at three (3).
- 2) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as members of the Supervisory Board:
 - Mr Brooke Coburn, investment professional, with professional address at 1001 Pennsylvania Avenue, NW, Washington, DC 20004, United States of America;
 - Mr Christopher Finn, Managing Director, residing at Lansdowne House 57, Berkley Square London W1X5 DH, United Kingdom;
 - Mr Timothy Daniels, investment professional with professional address at 1001 Pennsylvania Avenue, NW, Washington, DC 20004, United States of America.
 The duration of their mandate is unlimited.
- 3) The sole shareholder resolves to appoint the following person as sole Manager of the Company:
 - Mr Timothy Daniels, prenamed.
 The duration of his mandate is unlimited.
- 4) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, municipality of Niederanven.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

WSI EDUCATION, S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, commune de Niederanven,

ici représentée par M. Nicolas Cuisset, employé, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, commune de Niederanven,

en vertu d'une procuration donnée le vingt-sept janvier.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination WSI EDUCATION HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Senningerberg, commune de Niederanven.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple résolution du Gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500,-) représentés par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société nommera un conseil de surveillance (ci-après le «Conseil de Surveillance») composé d'au moins trois (3) membres nommés par l'assemblée générale des associés. Les membres du Conseil de Surveillance ne sont pas obligatoirement associés et peuvent être des Gérants. Ils sont révocables ad nutum.

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants (ci-après les «Gérants»). Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance»). Le(s) Gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) Gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) Gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article et de l'article 15 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant et en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est valablement engagée par la signature de son Gérant unique et en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le Gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de Gérants, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des Gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les Gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque Gérant et tous les Gérants peuvent participer aux réunions du Conseil de Gérance par conference call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les Gérants participant au Conseil de Gérance puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les Gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le Gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) Gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 14. Le ou les Gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 15.

1. En plus de toute autre approbation pouvant être requise par le droit applicable, le Gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance ne pourra pas et n'incitera pas la Société, sans approbation préalable du Conseil de Surveillance, à:

- a. faire ou approuver tout plan annuel stratégique ou commercial ou changer tout plan annuel stratégique ou commercial antérieurement approuvé, ou proposer ou effectuer tout changement dans la direction ou la mission de la Société ou d'une filiale de la Société;
- b. adopter un plan budgétaire ou tout autre changement à ce sujet;
- c. adopter un plan d'exploitation ou budgétaire (incluant tout marketing, frais généraux de la Société et plan de vente ou budgets) ou tout changement à ce sujet;
- d. commencer un nouveau type d'activités;
- e. déclarer, mettre en réserve ou payer tout dividende, ou faire toute autre distribution (de réserves, de capitaux propres ou d'actifs immobilisés) concernant tout capital social de la Société ou de ses filiales, autre que des dividendes et des distributions par toute filiale directement ou indirectement détenue par la Société;
- f. faire, permettre ou approuver toutes les transactions suivantes, impliquant la Société ou ses filiales:
 - (i) fusions, groupements, recapitalisations ou autres formes de combinaisons;
 - (ii) réorganisations, coentreprises ou alliances, ou tout accord y afférent, impliquant des valeurs mobilières représentatives du capital;
 - (iii) subir, assumer, garantir ou s'obliger envers toute dette, excédant deux cent cinquante mille Euro (250.000,-);
 - (iv) retirer tout montant en relation avec un contrat de prêt, excédant deux cent cinquante mille Euro (250.000,-);
 - (v) tirer une quelconque lettre de créance fournie à ou en représentation de la Société ou toute filiale de la Société;
 - (vi) procéder à la fermeture ou à l'ouverture d'un nouveau centre de langues;
 - (vii) acquérir, louer ou aménager matériellement toute installation ou tout bureau pour des montants cumulés, excédant deux cent cinquante mille Euro (250.000,-);
 - (viii) effectuer ou approuver toute transaction ou série de transactions liées, en dehors du cours ordinaire des affaires, non approuvées auparavant par un budget, pour des montants excédant deux cent cinquante mille Euro (250.000,-);
 - (ix) investir ou disposer d'un investissement dans une autre société (autre qu'une société directement ou indirectement détenue);
 - (x) ratifier, modifier ou conclure tout accord de principe, lettre d'intention ou accord définitif pour toute acquisition, cessions d'actifs ou transactions matérielles, y inclus, sans limitation, toute franchise ou sous franchise existante ou nouvelle;
- g. conclure toute transaction avec tout Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants d'un membre du Conseil de Gérance ou cadre dirigeant de la Société ou de ses filiales;
- h. engager, terminer, renouveler, promouvoir, élire, évaluer ou planifier la succession du chef cadre dirigeant ou tout autre cadre de la Société et/ou des rapports directs au chef cadre dirigeant;
- i. créer de nouveaux postes de directeurs ou cadres de la Société ou de ses filiales;
- j. faire, modifier ou approuver des plans de compensations ou de profits, des programmes et politiques de la Société ou de ses filiales, incluant des options et des plans de participations aux profits basés sur les capitaux propres ou approuver toute allocation en relation avec des options et des plans de participations aux profits basés sur les capitaux propres;
- k. intenter ou transiger des litiges avec un coût ou une valeur estimée à plus de cent mille Euro (100.000,-) ou payer, transiger, décharger, renoncer ou satisfaire à toute créance, dette ou obligation autre que le paiement, la décharge ou l'exécution y afférent dans le cours normal des affaires en conformité avec les usages;
- l. changer les principes d'imposition, les manières de sauvegarde des documents, les choix ou les méthodes de comptabilité;
- m. réviser, accepter, approuver ou changer les commissaires aux comptes externes de la Société ou les rapports des commissaires;
- n. proposer que la Société ou l'une de ses filiales soit liquidée ou qu'une liquidation soit introduite;
- o. introduction de la procédure de terminaison, liquidation ou dissolution de la Société, ou conclusion de tout accord ou arrangement y afférent;
- p. proposer ou introduire une procédure pour demander la faillite de la Société ou de toute filiale, ou consentir à déposer une demande en faillite contre la Société ou toute filiale de la Société, ou déposer son bilan ou répondre ou consentir à la réorganisation de la Société ou toute filiale de la Société sous tout droit de la faillite ou consentir à la nomination d'un administrateur de la liquidation ou curateur ou syndic de la Société ou de ses filiales, ou intenter une assignation au bénéfice des créanciers de la Société ou de toute filiale de la Société, ou admettre par écrit l'incapacité de la Société à payer ses dettes lorsqu'elles sont échues;
- q. amender, modifier ou renoncer à une condition importante de toute sûreté de la Société ou de toute filiale;
- r. faire des changements ou renoncer aux termes de tout accord ou transaction qui requiert ou aurait requis l'approbation préalable de l'assemblée générale des associés;
- s. conclure ou approuver plusieurs accords ou arrangements incluant des paiements par la Société ou la filiale en dehors du cours ordinaire des affaires;
- t. émettre tout communiqué de presse ou autre annonce publique ou donner tout interview aux médias;
- u. entrer en ou effectuer une transaction entre la Société et toute filiale de la Société, d'une part et un associé de la Société, d'autre part ou tout membre de tel groupe d'associés, ou un Gérant (incluant tout membre du Conseil de Gérance ou de l'assemblée générale des associés) ou un cadre dirigeant de la Société ou de toute filiale de la Société, ou

toute connaissance des personnes susdites; ou toute société dans laquelle toute personne susdite a un intérêt direct ou indirect, d'autre part;

v. émettre tout vote ou accorder toute procuration concernant le vote de toutes parts détenues par la Société ou toute filiale de la Société;

w. établir toute règle concernant la procédure de prise de décision du Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants du Conseil de Gérance, ou déterminer les pouvoirs dont chaque Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants chaque membre du Conseil de Gérance (ou tout membre de l'équipe) sera en charge;

x. appeler, convoquer, prévenir de la tenue d'une assemblée ou tenir une assemblée générale des associés de la Société ou déterminer les sujets, les décisions ou propositions à considérer par l'assemblée générale des associés de la Société;

y. passer un accord prévoyant l'indemnisation de tout cadre, Gérant (incluant tout membre du Conseil de Gérance ou l'assemblée générale des associés), employé, agent ou représentant de la Société ou d'une autre société, association, coentreprise, trust, ou autre entreprise;

z. acheter ou conclure une assurance au bénéfice de tout cadre, Gérant (incluant tout membre du Conseil de Gérance ou l'assemblée générale des associés), employé, agent ou représentant d'une société ou d'une société différente, d'une association, de coentreprise, de trust ou de toute autre entreprise; ou

aa. autoriser, engager ou accepter de prendre toute mesure susdite ou proposer ou recommander aux associés de la Société ou de toute filiale de la Société de les approuver ou de conclure toute décision susdite.

2. L'assemblée des associés peut exiger que d'autres actions, en plus de celles stipulées au paragraphe 1 de cet article, soit soumise à l'approbation préalable du Conseil de Surveillance, et l'assemblée des associés donnera clairement notification écrite au Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, au Conseil de Gérance de telles actions additionnelles.

3. Le défaut d'approbation visé aux paragraphes 1 et 2 n'affecte pas l'autorité du Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance pour représenter la Société.

4. Le Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance s'engage conformément à la loi applicable, à faire acter chacune des filiales de la Société, (et chaque employé de la Société et de ses filiales) en conformité avec cet article, paragraphe 1, sous condition de l'approbation préalable du Conseil de Surveillance.

5. Le Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance agira sur les instructions du Conseil de Surveillance au sujet de la politique générale de la Société pour les affaires financières, sociales et économiques.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2005.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, WSI EDUCATION, S.à r.l., prénommée, déclare souscrire aux cinq cents (500) parts sociales et les libérer intégralement au montant de douze mille cinq cents Euro (12.500,-) par versement en espèces de douze mille cinq cents Euro (12.500,-).

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille cinq cent Euro (2.500).

Résolutions de l'associé unique

1) L'associé unique décide de fixer le nombre des membres du Conseil de Surveillance à trois (3).

2) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes comme membres du Conseil de Surveillance:

- Monsieur Brooke Coburn, conseil en investissement, ayant son adresse professionnelle au 1001 Pennsylvania Avenue, NW, Washington, DC 20004, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Christopher Finn, dirigeant de sociétés, demeurant à Lansdowne House 57, Berkley Square Londres W1X5 DH, Royaume-Uni;
- Monsieur Timothy Daniels, conseil en investissement, ayant son adresse professionnelle au 1001 Pennsylvania Avenue, NW, Washington, DC 20004, Etats-Unis d'Amérique.

La durée de leur mandat est illimitée.

3) L'associé unique décide de nommer la personne suivante comme Gérant unique de la Société:

- Monsieur Timothy Daniels, prénommé.

La durée de son mandat est illimitée.

4) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, commune de Niederanven.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la requête de la même comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Cuisset, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 68, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2005.

J. Elvinger.

(015873.3/211/463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2005.

MERCHBANC SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 51.646.

En date du 26 janvier 2005, l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires a décidé de nommer:

- Mme Anja Grenner;

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

- M. Léon Hilger;

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

- M. José Isern Rovira;

MERCHBANC, Diputación 279, E-08007 Barcelona.

- M. Joaquin Lopez Veraza;

MERCHBANC, Diputación 279, E-08007 Barcelona.

- M. Henry Verrey;

SEMELY CONSULT & MANAGEMENT LTD, 84, rue du Rhône, CH-1204 Genève,

en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2006.

Pour MERCHBANC SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02218. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014661.3/1126/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

TRAITEMENTS ET SALAIRES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3961 Ehlinge/Mess, 16, rue de l'École.

R. C. Luxembourg B 26.739.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2004, réf. LSO-AX08157, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2005.

B. Proost

Associée-gérante

(014711.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

MIZAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 106.072.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le treize janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Avenido Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama - République de Panama, immatriculée au Registre public de Panama sous n° 341483, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 11 janvier 2005,

2) La société ST AYMAR S.A., ayant son siège social à Avenido Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama, République de Panama, immatriculée au Registre public de Panama sous n° 378 637,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 11 janvier 2005.

Lesdites procurations paraphées ne varietur par les parties comparaisant et par le notaire soussigné seront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MIZAR S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 6 juin à 14.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2005.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2006.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, préqualifiée, trente actions	30
2) La société ST AYMAR S.A., préqualifiée, une action	1
Total: trente et une actions	31

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5) et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né le 2 décembre 1943 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg, Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Madame Andrea Dany, employée privée, née le 14 août 1973 à Trèves, Allemagne et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Madame Nicole Thommes, employée privée, née le 28 octobre 1961 à Arlon, Belgique et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

e) Monsieur Paolo Dermittel, directeur, né le 14 novembre 1962 à Massagno, Suisse et domicilié professionnellement au 14, via Livio, CH-6830 Chiasso, Suisse.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Koeune, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2005, vol. 146S, fol. 83, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2005.

J. Elvinger.

(015874.3/211/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2005.

ULRAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 10.563.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 février 2005

Conseil d'Administration:

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société MM. Jean-Marie Laurent Josi, Eric Adams et Daniel Daemen pour la durée d'un an. D'autre part, l'assemblée décide de renouveler le mandat des autres administrateurs pour une nouvelle durée d'un an.

Suite à ces décisions, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2006 est composé comme suit:

- Fons Mangel, Réviseur d'Entreprises, demeurant à 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck;
- Daniel Daemen, Expert Comptable, demeurant à 36, rue Vanden Sande, B-4450 Juprelle;
- Eric Adams, Informaticien, demeurant à 6, avenue Albert Brachet, B-1020 Bruxelles;
- Jean-Marie Laurent Josi, Administrateur de sociétés, 42, avenue Yvan Lutens, B-1150 Bruxelles;
- Chantal Barras, Juriste, 3A, rue Georges Lambert, B-4280 Hannut;
- Christian Varin, Administrateur de sociétés, Drève des Fauvettes 74, B-1630 Linkebeek.

Commissaire aux Comptes:

L'assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes pour la durée d'un an. Le commissaire aux comptes en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2006 est PricewaterhouseCoopers, L-1014 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

F. Mangel

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB02895. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014673.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

BRUTONHURST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 74.398.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 5 août 2004

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, Président;
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg;
- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2005, réf. LSO-BB02040. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014770.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

SAFT ALPHA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 105.709.

In the year two thousand and five, on the fourth day of the month of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, to whom remains the present deed.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SAFT ALPHA, S.à r.l., (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated on 13 January 2005 by deed of M^e Henri Hellinckx, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was presided by M^e Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary, and scrutineer M^e Sophie Laguesse, licenciée en droit, residing in Luxembourg. The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The sole shareholder represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all 500 shares in issue in the Company are represented at the general meeting so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda.

2. That the agenda of the meeting was as follows:

- Increase of the issued share capital of the Company from EUR 12,500.- to EUR 29,320,300.- by the issue of 1,172,312 new shares of a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each; subscription to the new shares to be issued for a total amount of EUR 146,538,992.- and payment of the subscription price thereof by way of contribution in kind of 301,511 class A shares and 15,200 class B shares of SAFT FINANCE, S.à r.l., by the existing shareholder, SAFT LUXEMBOURG, S.à r.l.; valuation of the contribution in accordance with the proposal from the board of managers of the Company, allocation to the capital, legal reserve and premium, decision as to the free distribution of the share premium, consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation.

After deliberation the meeting unanimously resolved as follows:

Sole resolution

The meeting resolved to increase the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to twenty-nine million three hundred and twenty thousand and three hundred euros (EUR 29,320,300.-) by the issue of one million one hundred and seventy-two thousand three hundred and twelve (1,172,312) new shares of a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each pursuant to the subscription and payment received by the Company as set out hereafter.

All the newly issued shares are subscribed by the existing shareholder, SAFT LUXEMBOURG, S.à r.l., having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 96.697 represented by M^e Toinon Hoss, prenamed, against the contribution in kind of 301,511 class A shares and 15,200 class B shares of SAFT FINANCE, S.à r.l., having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 96.506 (SAFT FINANCE).

The above contribution, which consist in approximately 71.83% of the issued shares of Saft Finance (representing together with the shares already held by the Company in Saft Finance, in aggregate 100% of the issued share capital of SAFT FINANCE) has been valued at one hundred and forty-six million five hundred and thirty-eight thousand nine hundred and ninety-two euros (EUR 146,538,992.-) pursuant to a report of the board of managers of the Company dated 4th February 2005 which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

The conclusion of such report reads as follows:

«In view of all the assets and liabilities of SAFT FINANCE, S.à r.l., the Board of Managers believes that the value of the contribution in kind being 316,711 shares of SAFT FINANCE, S.à r.l. (71.83%) amounts to EUR 146,538,992.-.

Therefore it is proposed by the Board of Managers to the shareholders' meeting to value the contribution in kind of the 316,711 shares of SAFT FINANCE, S.à r.l. to EUR 146,538,992.-»

Pursuant to the above, the general meeting resolved to value the contribution at one hundred and forty-six million five hundred and thirty-eight thousand nine hundred and ninety-two euros (EUR 146,538,992.-) to be allocated as follows: EUR 29,307,800.- to the share capital account, EUR 2,932,030.- to the legal reserve and the balance of EUR 114,299,162.- to the share premium. The meeting confirmed that such share premium shall be freely distributable.

Evidence of transfer to the Company of such contribution in kind was shown to the undersigned notary.

Consequently to the preceding increase of the share capital of the Company and the issue of shares as aforementioned the meeting resolved to amend article 5 of the articles of incorporation as follows:

«The issued share capital of the Company is set at twenty-nine million three hundred and twenty thousand three hundred euros (EUR 29,320,300.-) divided into one million one hundred and seventy-two thousand eight hundred and twelve (1,172,812) shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association. The share premium of the Company shall be freely distributable.»

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

Expenses

Because of the contribution of 301,511 class A shares and 15,200 class B shares of SAFT FINANCE, S.à r.l., to the Company (representing 71.83% of the entire issued share capital of SAFT FINANCE), which brings the ownership of

the Company in the issued share capital of SAFT FINANCE, S.à r.l., pre-mentioned, to 100% thereof i.e. over 65% of the issued share capital of SAFT FINANCE, S.à r.l., the Company refers to the exemption of capital duty provided by article 4.2 of the law of 29th December 1971.

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at six thousand euros (6,000.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatrième jour du mois février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son collègue, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de SAFT ALPHA, S.à r.l., (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée le 13 janvier 2005 par acte de Maître Henri Hellinckx, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été présidée par M^e Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire et comme scrutateur M^e Sophie Laguesse, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique représenté ainsi que le nombre de parts sociales détenues par lui sont repris dans une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste restera annexée au présent acte pour être soumise aux autorités de l'enregistrement.

Il ressort de ladite liste de présence que les 500 parts sociales émises dans la Société étaient représentées à la présente assemblée générale de sorte que l'assemblée était valablement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée était comme suit:

- Augmentation du capital social émis de la Société de EUR 12.500,- à EUR 29.320.300,- par l'émission de 1.172.312 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune; souscription des nouvelles parts sociales devant être émises pour un montant total de EUR 146.538.992,- et paiement du prix de souscription par apport en nature de 301.511 parts sociales de classe A et 15.200 parts sociales de classe B de SAFT FINANCE, S.à r.l., par SAFT LUXEMBOURG, S.à r.l., associé existant de la Société; évaluation de l'apport en nature en accord avec la proposition du conseil de gérance de la Société, allocation au capital, à la réserve légale et à la prime d'émission, décision de la libre distribabilité de la prime d'émission, modification en conséquence de l'article 5 des statuts.

Après délibération, l'assemblée a décidé à l'unanimité ce qui suit:

Résolution unique

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à vingt-neuf millions trois cent vingt mille trois cents euros (EUR 29.320.300,-) par l'émission d'un million cent soixante-douze mille trois cent douze (1.172.312) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune conformément à la souscription et au paiement reçu par la Société tel que décrit ci-après.

Toutes les nouvelles parts sociales sont souscrites par SAFT LUXEMBOURG, S.à r.l., associé existant, ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 96.697, représenté par M^e Toinon Hoss, prémentionnée, en contre partie d'un apport en nature de 301.511 parts sociales de classe A et 15.200 parts sociales de classe B de SAFT FINANCE, S.à r.l., ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 96.506 (SAFT FINANCE).

La contribution ci-dessus, qui consiste approximativement en 71,83% des parts sociales émises de SAFT FINANCE (représentant avec les parts de SAFT FINANCE déjà détenues par la Société, au total 100% du capital social émis de SAFT FINANCE), a été évaluée à cent quarante-six millions cinq cent trente-huit mille neuf cent quatre-vingt douze euros (EUR 146.538.992,-) conformément à un rapport du conseil de gérance de la Société en date du 4 février 2005 qui restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La conclusion de ce rapport se lit comme suit:

«Au vu de tous les actifs et passifs de SAFT FINANCE, S.à r.l., le Conseil de Gérance est d'avis que la valeur de l'apport en nature consistant en 316.711 parts sociales de SAFT FINANCE, S.à r.l. (71,83%) s'élève à EUR 146.538.992,-.

C'est pourquoi il est proposé par le Conseil de Gérance à l'assemblée des associés d'évaluer l'apport en nature des 316.711 parts sociales de SAFT FINANCE, S.à r.l., à EUR 146.538.992,-.»

Sur la base de ce qui précède, l'assemblée générale a décidé d'évaluer l'apport à cent quarante-six millions cinq cent trente-huit mille neuf cent quatre-vingt-douze euros (EUR 146.538.992,-) alloué comme suit: EUR 29.307.800,- au compte du capital social; EUR 2.932.030,- à la réserve légale et la balance de EUR 114.299.162,- à la prime d'émission. L'assemblée confirme que le montant de la prime d'émission sera librement distribuable.

Preuve du transfert à la Société de cet apport en nature a été donnée au notaire soussigné.

En conséquence de l'augmentation de capital social de la Société qui précède et de l'émission de parts sociales telle que pré-mentionnée, l'assemblée a décidé de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-neuf millions trois cent vingt mille trois cents euros (EUR 29.320.300,-) divisé en un million cent soixante-douze mille huit cent douze (1.172.812) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des statuts. La prime d'émission de la Société sera librement distribuable.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

En raison de l'apport des 301.511 parts sociales de classe A et des 15.200 parts sociales de classe B de SAFT FINANCE, S.à r.l., à la Société (représentant 71.83% de l'entier capital social émis de SAFT FINANCE), ce qui porte la participation de la Société dans le capital social émis de SAFT FINANCE, S.à r.l., pré-mentionnée, à 100%, c'est-à-dire plus de 65% du capital social émis de SAFT FINANCE, S.à r.l., la Société se prévaut de l'exemption du droit d'apport prévue à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971.

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, quelle que leur forme, seront payés par la Société suite à son augmentation de capital social et sont estimés à six mille euros (6.000,- EUR).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, les membres du Bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, S. Laguesse, J. Elvinger.

Enregistré à Mersch, le 11 février 2005, vol. 430, fol. 56, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 février 2005.

H. Hellinckx.

(015750.3/242/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2005.

SAFT ALPHA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 105.709.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 février 2005.

H. Hellinckx.

(015751.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2005.

GLOBALUX S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 78.894.

La société LUX ServiceLine S.à r.l., siégeant au 41, route de Stadtbredimus à L-5570 Remich, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.339 dénonce, en qualité de propriétaire de l'immeuble sis au 39, route de Stadtbredimus, L-5570 Remich, le siège social de la société GLOBALUX S.A., 39, route de Stadtbredimus, L-5570 Remich, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.894 et ce à partir du 1^{er} novembre 2004. La nouvelle adresse ne nous a pas été communiquée.

Fait à Remich, le 1^{er} février 2005.

LUX ServiceLine, S.à r.l.

A. Andret

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB02776. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(014701.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

HAO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 89.799.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB02889, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2005.

Signature.

(014759.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

26390

DEMAG HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 100.000.000,- EUR.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R. C. Luxembourg B 88.342.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 10 février 2005, les associés de la Société ont:

- révoqué Monsieur Oliver Haarmann en tant que membre du Conseil de Gérance de la Société avec effet à la date de la résolution et lui a donné décharge pour la durée de son mandat;
- nommé Monsieur Philipp Freise en tant que membre du Conseil de Gérance de la Société avec effet à la date de la résolution;

de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Roger Carr, né le 22 décembre 1946 à Nottingham en Angleterre, gérant, avec adresse professionnelle à c/o KOHLBERG KRAVIS ROBERTS & CO. Ltd., Stirling Square, 7, Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, UK	Membre KKR du Conseil («KKR Board Member») Président
Johannes Huth, né le 27 mai 1960 à Heidelberg en Allemagne, gérant, avec adresse professionnelle à c/o KOHLBERG KRAVIS ROBERTS & CO. Ltd., Stirling Square, 7, Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, UK	Membre KKR du Conseil («KKR Board Member»)
Reinhard Gorenflos, né le 30 juillet 1961 à Bangkok en Thaïlande, gérant, avec adresse professionnelle à c/o KOHLBERG KRAVIS ROBERTS & CO. Ltd., Stirling Square, 7, Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, UK	Membre KKR du Conseil («KKR Board Member»)
Edward N. Gilhuly, né le 18 octobre 1959, à Stamford, Connecticut, aux Etats-Unis, gérant, avec adresse professionnelle à c/o KOHLBERG KRAVIS ROBERTS & CO. Ltd., Stirling Square, 7, Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, UK	Membre KKR du Conseil («KKR Board Member»)
Philipp Freise, né le 3 juillet 1973 à Leer en Allemagne, gérant, avec adresse professionnelle à c/o KOHLBERG KRAVIS ROBERTS & CO. Ltd., Stirling Square, 7, Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, UK	Membre KKR du Conseil («KKR Board Member»)
Burkhard Ischler, né le 25 mai 1962 à Bochum en Allemagne, gérant, avec adresse professionnelle à c/o SIEMENS AG, Wittelsbacherplatz, 2, D-80333 München, Allemagne	Membre SIEMENS du Conseil («SIEMENS Board Member»)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DEMAG HOLDING, S.à r.l.

C. Bourrat

Chief Corporate Counsel

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2005, réf. LSO-BB03896. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015502.3/260/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2005.

QUARKS INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 92.504.

—
Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 1^{er} février 2005

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Yves Michel Deloche de son poste de gérant de la société avec effet immédiat et lui donne décharge de son mandat de gérant de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur Eric Henri André Arnoux né le 19 mai 1966 à Grenoble (38 Isère), demeurant à 1, Chemin des Gandoles, 1222 Vesenez, au poste de gérant de la société pour une durée illimitée avec effet immédiat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB02743. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014709.3/587/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

26391

IRACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1337 Luxembourg, rue de la Cimenterie.
R. C. Luxembourg B 6.026.

Procès-verbal du Conseil d'Administration ayant eu lieu le 23 juillet 2004 à 17.30 heures

Présents:

- Mme Tove Thyges, Présidente,
- M. Lucien Buck, Administrateur,
- M. Alain Nothum, Administrateur,
- M. Roger Scheeck, Administrateur,
- M. Léon Thyges, Directeur.

Suite à la lettre de démission de Madame Tove Thyges, le conseil d'administration s'est réuni ce jour afin de:

- prendre acte de cette démission,
- d'élire Madame Jacquie Thyges présidente.

Ainsi constitué le conseil d'administration se présente de la façon suivante:

- Madame Jacquie Thyges, demeurant à Tuntange, Présidente,
- M. Lucien Buck, demeurant à Luxembourg, Administrateur,
- M. Alain Nothum, demeurant à Tuntange, Administrateur,
- M. Roger Scheeck, demeurant à Heisdorf, Administrateur.

Luxembourg, le 23 juillet 2004.

J. Thyges, L. Buck, A. Nothum, R. Scheeck.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX04109. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(014727.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

RF-LIFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste-Croix.
R. C. Luxembourg B 80.791.

Suite à la décision des actionnaires de la Société prise en date du 12 mai 2004, M. Alexis Kamarowsky, M. Federigo Cannizzaro di Belmontino et M. Jean-Marc Debaty ont été renommés Administrateurs et DELOITTE S.A. a été renommée Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat. Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de l'année 2005.

Luxembourg, le 7 février 2005.

L'agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02483. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014751.3/536/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

ANIREK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 26.625.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire des actionnaires qui s'est tenue le 24 août 2004 à Luxembourg

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer:

- M. Koen Lozie, Administrateur de sociétés, route d'Arlon, 105, L-8211 Mamer;
- M. Jean Quintus, Administrateurs de sociétés, rue Fischbach, 11, L-Blaschette;
- COSAFIN S.A., 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg;

en tant qu' Administrateurs. Leur mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2005 statuant sur les comptes arrêtés au 31 mars 2005.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer, ERNST & YOUNG, Genève, en tant que Commissaire aux Comptes. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2005 statuant sur les comptes arrêtés au 31 mars 2005.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03248. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014808.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

FINANCIERE PROXALAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 102.549.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg
le 7 février 2005 à 12.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée à l'administrateur démissionnaire, la société PROCEDIA, S.à r.l. de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de ses fonctions pendant la durée de son mandat.

Monsieur Stéphane Darracq, ingénieur, demeurant Château de La Mignarde, Route des Pinchinats, F-13100 Aix en Provence, a été nommé comme nouvel administrateur et terminera le mandat de son prédécesseur.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Stéphane Darracq, ingénieur, demeurant Château de La Mignarde, Route des Pinchinats, F-13100 Aix en Provence.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg
en date du 7 février 2005 à 12.30 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Stéphane Darracq, ingénieur, demeurant Château de La Mignarde, Route des Pinchinats, F-13100 Aix en Provence, a été élu aux fonctions de second administrateur-délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 7 février 2005.
Pour FINANCIERE PROXALAN S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB02888. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014757.3/768/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

UNIVERSAL WIND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital Social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 72.618.

Suite à la décision de l'associé unique de la Société prise en date du 26 janvier 2005, le siège de la Société a été transféré de 50, val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 février 2005.
Signatures
L'agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02488. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014715.3/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

H.B.S. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 66.531.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 5 mai 2004 à 15.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de Mesdames Joëlle Lietz et Denise Vervaet et de Monsieur Bernard Ewen et le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre Schill.
- Le mandat des Administrateurs et Commissaire aux Comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03280. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014793.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

BWF ARCHITECTES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2349 Luxembourg, 36, rue des Prés.
R. C. Luxembourg B 89.241.

Il résulte d'une cession de parts en date du 1^{er} février 2005 que la répartition des parts sociales de la société est dorénavant la suivante:

- Tom Beiler, architecte diplômé, L-3276 Bettembourg, 13, rue de la Rivière	55 parts
- Stéphane François, architecte diplômé, B-6780 Hondelange, 57, rue St. Nicolas	45 parts
Total	100 parts

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 2 février 2005 que:

- La démission de Monsieur Steve Weyland en date du 1^{er} février 2005 de son poste de gérant est acceptée. Pleine et entière décharge lui est accordée pour la durée de son mandat.

- La société est engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2005, réf. LSO-BB02004. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014796.3/502/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

SALOMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.425.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 3 février 2005

Résolutions

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Dominique Audia, décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 2 décembre 2003.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Mme Candice De Boni, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

AACO, S.à r.l., 6, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03207. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014918.3/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

PHENIX INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 65.854.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenu le 18 février 2004 à 11.00 heures à Luxembourg

* L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs:

- Monsieur Bernard Ewen,

- Madame Denise Vervaet,

- LUXEMBOURG CORPORATE SERVICES INC.,

ainsi que le mandat du Commissaire aux Comptes:

- Monsieur Pierre Schill,

pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03243. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014801.3/1172/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

**EDITIS FINANCING S.A., Société Anonyme,
(anc. ODYSSEE FINANCING S.A.).**

Siège social: L-1050 Luxembourg, 50, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 103.149.

L'an deux mille cinq, le vingt-huitième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ODYSSEE FINANCING S.A. (la «Société»), une société anonyme, ayant son siège social à L-1050 Luxembourg, 50, rue de Beggen, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) le 26 novembre 2004 numéro 1215.

L'assemblée est présidée par M^e François Felten, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur M^e Anouk Dumont, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent chacun sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant.

Cette liste ainsi que les procurations resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II. Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social est représenté à la présente assemblée et que les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour, de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la Société de ODYSSEE FINANCING S.A. en EDITIS FINANCING S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la Société.

Après délibération, la résolution suivante a été prise par l'assemblée à l'unanimité:

Unique résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société de ODYSSEE FINANCING S.A. en EDITIS FINANCING S.A., et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts de la Société qui prend la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de EDITIS FINANCING S.A.»

Aucune autre modification n'est apportée à cet article, ou à une autre partie des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison de cette modification des statuts sont évalués à sept cents euros (700,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de ce procès-verbal, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Felten, A. Dumont, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 février 2005, vol. 430, fol. 45, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 février 2005.

H. Hellinckx.

(015747.3/242/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2005.

EDITIS FINANCING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1050 Luxembourg, 50, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 103.149.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 février 2005.

H. Hellinckx.

(015749.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2005.

EDDER S.A., Société Anonyme.**Share capital: EUR 1,800,000.-.**
 Registered office: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 103.148.

In the year two thousand and four, on the twenty-seventh of December.
Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of EDDER S.A. (hereinafter, the «Company»), a société anonyme, having its registered office at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 103.148, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 14 September 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1209 on 25 November 2004. The Articles of Incorporation have been last modified as of 8 November 2004.

The meeting is opened at 9.15 a.m. under the chairmanship of Mr Sebastian Kirsch, licencié en droit, residing in Luxembourg.

The chairman designates as secretary Mr Alain Goebel, lawyer, residing in Luxembourg, and as scrutineer Mrs Alessandra Bellardi-Ricci, lawyer, residing in Luxembourg, all present and agreed.

The chairman declares and the meeting agrees:

- that all the shareholders present or represented and the number of shares held by them are entered on an attendance list attached to these Minutes and duly signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and the board of the meeting;

- that pursuant to the attendance list, the whole share capital is present or represented and all the shareholders present or represented declare that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and that thus no convening notices were necessary;

- that the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Authorization of the directors of the Company to increase the share capital of the Company up to twenty million euros (EUR 20,000,000.-) for a period ending five years after the date of publication of shareholders' resolution to create the authorized capital in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, without reserving a preferential subscription right to the existing shareholders;

2. Subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation of the company;

3. Miscellaneous.

After duly considering the various items of the agenda, the meeting resolves as follows:

First resolution

The shareholders intend to authorize the directors of the Company to increase the share capital of the Company up to an amount of twenty million euros (EUR 20,000,000.-) of a period ending five years after the date of publication of the present shareholders' resolution to create the authorized capital in the Luxembourg official gazette.

After having got knowledge of the report of directors, hereto attached, the shareholders resolve in accordance with article 32-3 (5) of the law of 1915 to authorize the directors to suppress the preferential right of subscription of the existing shareholders within the limits of the authorized share capital.

Second resolution

As a consequence of such an authorization, article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

«**Art. 5.** The subscribed capital is set at one million eight hundred thousand euros (EUR 1,800,000.-) consisting of eighteen thousand (18,000) shares having a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

The authorised capital, including the issued share capital, is fixed at twenty million euros (EUR 20,000,000.-) consisting of two hundred (200,000) shares, having a par value of one hundred euros (EUR 100.-) per share. During the period of five years, from the date of the publication of the minutes of the extraordinary general meeting of December 27, 2004, the directors be and are hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.»

There being no further business, the meeting closes at 9.30 a.m.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present is worded in English, followed by a French version; on the request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The documents having been read to the persons appearing, known to the notary by their names, first names, civil statuses and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de EDDER S.A. (ci-après, la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.148, constituée suivant acte reçu par la notaire instrumentant en date du 14 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1209 le 25 novembre 2004. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 8 novembre 2004.

L'Assemblée est ouverte à 9.15 heures sous la présidence de Monsieur Sebastian Kirsch, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Alain Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg, et comme scrutateur Madame Alessandra Bellardi-Ricci, avocat, demeurant à Luxembourg, tous présents et acceptant.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

- que les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés et les membres du bureau;

- qu'il résulte de ladite liste de présence que tous les associés étant présents, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération;

- que dès lors la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Autorisation aux administrateurs de la Société d'augmenter le capital social de la Société jusqu'à un montant de vingt millions d'euros (EUR 20.000.000,-) pendant une période de cinq ans à partir de la publication dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de la résolution de constituer ce capital autorisé, sans réserver le droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants;

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts;

3. Divers.

Après délibération régulière de l'ordre du jour, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires autorisent les administrateurs de la Société d'augmenter le capital social de la Société jusqu'à un montant de vingt millions d'euros (EUR 20.000.000,-) pendant une période de cinq ans à partir de la publication dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de la présente résolution de constituer un capital autorisé.

Après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration ci-annexé, les actionnaires décident, conformément à l'article 32-3 (5) de la Loi de 1915 d'autoriser les administrateurs de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants dans les limites du capital d'actions autorisé.

Deuxième résolution

A la suite d'une telle autorisation, l'article 5 de statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à un million huit cent mille euros (EUR 1.800.000,-) représenté par dix-huit mille (18.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel à vingt millions d'euros (EUR 20.000.000,-), représenté par deux cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune. Pendant une période de cinq ans à partir de la publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2004, le conseil d'administration est généralement autorisé à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, aux personnes et aux conditions que le conseil d'administration détermine et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscriptions pour les actions à émettre.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société pourra, aux termes et conditions prévus par la loi, racheter ses propres actions.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance à 9.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Kirsch, A. Goebel, A. Bellardi-Ricci, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 janvier 2005, vol. 430, fol. 11, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 février 2005.

H. Hellinckx.

(015732.3/242/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2005.

EDDER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 103.148.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 février 2005.

H. Hellinckx.

(015734.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2005.

TUONO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 97.580.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 17 janvier 2005

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, Président;
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg;
- Monsieur Reno Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02372. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014767.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

**S.DEUX.E. DIRECTION DU MANAGEMENT ET DES RESSOURCES HUMAINES, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 110, rue Ermesinde.
R. C. Luxembourg B 106.070.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le douze janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Richard Samai, psychanalyste, né le 27 avril 1966 à Epinal, demeurant à F- 88390 Uxegney, 35, route des Forges;

2.- La société S.DEUX.E., S.à r.l. société à responsabilité limitée de droit français, au capital de 10.000,- EUR, avec siège social à F-57070 Metz, 18, avenue Sébastopol, ici représentée par son gérant en fonction Monsieur José Etienne, demeurant à F-57000 Metz, 2, rue Amalaire.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme.

La société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée et prend la dénomination de S.DEUX.E. DIRECTION DU MANAGEMENT ET DES RESSOURCES HUMAINES, S.à r.l.

Art. 2. Siège social.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre endroit au Grand-duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La société peut établir des succursales et agences au Luxembourg et à l'étranger.

Art. 3. Objet social.

La société a pour objet, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger, le conseil en ressources humaines.

Elle peut également prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que procéder à l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, administrer, contrôler et développer de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. Durée.

La société est constituée à partir de ce jour pour une durée illimitée.

La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite, la déconfiture ou l'incapacité d'un ou de plusieurs associés.

En cas de décès d'un des associés, la société continuera entre le ou les associés survivants et les héritiers légaux de l'associé décédé, sans préjudice des conditions fixées à l'article 7 des présents statuts.

Art. 5. Capital social.

Le capital social est fixé à la somme de EUR 12.402,- (douze mille quatre cent deux Euros), divisé en 477 (quatre cent soixante-dix-sept) parts sociales de EUR 26,- (vingt-six Euros) chacune.

Ces parts ont été souscrites et libérées en espèces comme suit:

1. Monsieur Richard Samai, prénommé	318 parts sociales
2. S.DEUX.E. S.à.r.l., prénommée	159 parts sociales
Total:	477 parts sociales

La somme de EUR 12.402,- (douze mille quatre cent deux Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Art. 6. Parts sociales.

Les parts sociales sont nominatives et indivisibles.

Elles sont inscrites au registre des associés tenu au siège social.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, le gérant a le droit de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme étant propriétaire de cette part à l'égard de la société.

Art. 7. Cession et transmission des parts.

Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des associés ou à des héritiers légaux que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant la moitié des droits appartenant aux survivants.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés ou à des personnes autres que les héritiers légaux que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans.

Art. 8. Inscription des transferts de parts sociales.

Les cessions ou transmissions de parts sociales sont inscrites dans le registre des associés. Ces inscriptions sont datées et signées par le cédant et le cessionnaire en cas de cession entre vifs, et par le gérant et le bénéficiaire en cas de transmission pour cause de mort. Tous les associés et tous les tiers peuvent prendre connaissance de ce registre.

Les transmissions ou cessions n'ont d'effet vis-à-vis de la société et des tiers, qu'à dater de leur inscription dans le registre des associés.

Art. 9. Augmentation de capital.

En cas d'augmentation de capital, les parts à souscrire seront offertes par préférence aux associés dans la proportion des parts qu'ils possèdent déjà.

Le droit de souscription préférentielle peut être exercé pendant un délai fixé par l'assemblée générale; ce délai ne peut être inférieur à quinze jours à dater de l'ouverture de la souscription. L'ouverture de la souscription ainsi que son délai d'exercice sont annoncés par un avis porté à la connaissance des associés par lettre recommandée. Les parts qui n'ont pas été souscrites par exercice du droit de souscription préférentielle ne peuvent l'être que par les autres associés sauf l'agrément de la moitié des associés possédant au moins les trois quarts du capital.

Art. 10. Gérance.

La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, lesquels ont seuls la direction des affaires sociales.

Le ou les gérants sont nommés pour une durée illimitée.

Chaque gérant signe les engagements contractés au nom de la société de sa signature personnelle précédée des mots «pour S.DEUX.E. DIRECTION DU MANAGEMENT ET DES RESSOURCES HUMAINES, S.à r.l., société à responsabilité limitée, le gérant», lesdits mots pouvant être apposés au moyen d'une griffe.

Les gérants ne doivent se servir de cette signature que pour les besoins de la société, à peine de révocation et de tous dommages et intérêts dans le cas où l'abus de signature sociale aurait causé un préjudice à la société.

En cas de vacance de la place d'un gérant, l'assemblée pourvoit à son remplacement; elle fixe la durée des fonctions et les pouvoirs du nouveau gérant. La cessation des fonctions de gérant pour quelque cause que ce soit n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 11. Pouvoirs de la gérance.

Chaque gérant peut accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société.

Chaque gérant représente la société à l'égard des tiers et en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Chaque gérant pourra déléguer une partie de ses pouvoirs à un tiers, associé ou non.

Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société, simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Rémunérations.

Le mandat de gérant est exercé à titre gratuit.

Toutefois, les prestations du gérant rentrant dans l'objet social de la société, de même que les prestations des associés, pourront être rémunérées à la condition que l'assemblée générale statuant à la simple majorité des voix décide l'octroi de telles rémunérations et fixe le montant de ces rémunérations, soit fixe, soit proportionnel.

Ces rémunérations octroyées par l'assemblée générale seront portées aux frais généraux, indépendamment de tous frais éventuels de représentation, voyage ou déplacement.

Art. 13. Révocation de gérant.

Un gérant statutaire ne peut être révoqué que de l'accord unanime de tous les associés, y compris le gérant lui-même, s'il est également associé. Ses pouvoirs peuvent être révoqués en tout ou en partie pour motifs graves, en respectant les conditions requises pour les modifications aux statuts. La révocation d'un gérant statutaire entre en vigueur à dater de la décision de l'assemblée générale.

Un gérant non-statutaire peut en tout temps être révoqué par décision de l'assemblée générale prise à la majorité simple des voix des associés présents, mais uniquement pour motifs graves.

Art. 14. Surveillance.

Si la société comprend plus de vingt-cinq associés la surveillance doit être confiée à un ou plusieurs commissaires, associés ou non.

Art. 15. Assemblée générale.

Les décisions des associés sont prises en assemblées générales. Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre d'associés n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Les assemblées générales se tiennent au siège social ou à tout autre endroit fixé par les avis de convocation.

L'assemblée générale peut être convoquée extraordinairement autant de fois que l'intérêt social l'exige. Elle doit l'être sur la demande d'associés représentant au moins le cinquième du capital social.

Toute assemblée générale, tant ordinaire qu'extraordinaire, réunissant l'intégralité des titres, pourra délibérer et statuer valablement sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

A défaut de réunir l'intégralité des titres, l'assemblée générale tant annuelle qu'extraordinaire, se réunira sur la convocation de la gérance.

Les convocations contiennent l'ordre du jour et sont faites par lettre recommandée à la poste adressée à chaque associé huit jours au moins avant la date de la réunion.

Aussi longtemps que la société ne compte qu'un associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

Art. 16. Droit de vote.

Chaque associé peut voter par lui-même ou par mandataire. Chaque part donne droit à une voix.

Toutefois, aussi longtemps que la société ne compte qu'un seul associé, celui-ci ne peut se faire représenter à une assemblée générale.

Art. 17. Exercice social et répartition des bénéfices.

L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre deux mille cinq.

Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

La société peut être dissoute en tout temps par décision de l'assemblée générale.

La liquidation de la société sera opérée par le ou les gérants en exercice, sous réserve de la faculté de l'assemblée générale de désigner un ou plusieurs liquidateurs dont elle déterminera les pouvoirs et les émoluments.

Après réalisation de l'actif et apurement du passif, le solde bénéficiaire sera affecté aux remboursements des parts et le solde sera réparti entre les associés proportionnellement au nombre de parts possédées par eux.

Art. 19. Droit commun.

Pour les objets non expressément réglés par les présents statuts, les parties déclarent s'en référer à la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 20. Frais.

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont assumés par elle en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-1469 Luxembourg, 110, rue Ermesinde.

2. Le nombre de gérant est fixé à un.

3. L'assemblée désigne comme gérant de la société à responsabilité limitée pour une durée indéterminée avec pouvoir de signature individuelle:

- Monsieur Richard Samai, prénommé.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état civil et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Samai, J. Etienne, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2005, vol. 146S, fol. 83, case 1. – Reçu 124,02 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2005.

J. Elvinger.

(015871.3/211/182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2005.

INVEST SYNERGY OFFICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 75.383.

*Résolution prise par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 1^{er} juin 2004**Résolution*

1. Les Administrateurs sortants sont réélus avec effet rétroactif à la date du 3 juin 2003 jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2008.

Monsieur Pierre Vannoote est renommé à la gestion journalière avec effet rétroactif à la date du 3 juin 2003 jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2008.

Pour extrait conforme

P. Vannoote

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB02795. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014704.3/984/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.